

Département des Hauts-de-Seine
VILLE DE FONTENAY-AUX-ROSES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 12 DÉCEMBRE 2024

NOMBRE DE MEMBRES

Composant le Conseil : 35

En exercice : 35

Présents : 28

Représentés : 6

PRISE D'ACTE

OBJET : Présentation du rapport annuel 2023 de la Commission Communale pour l'Accessibilité (CCA)

L'An deux mille vingt-quatre, le douze décembre à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil municipal de la commune de Fontenay-aux-Roses, légalement convoqué le six décembre, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Laurent VASTEL, Maire.

Etaient présents : VASTEL Laurent, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLET Anne, DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina, CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri, LE ROUZES Estéban, ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, SAUCY Nathalie, LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Etienne, COLLET Cécile, MERLIER Thérèse, SOMMIER Jean-Yves, MERGY Gilles, BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline, Conseillers municipaux,

lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents représentés :

Mme REIGADA	pouvoir à	Mme GALANTE-GUILLEMINOT
Mme RADAOARISOA	pouvoir à	M. VASTEL
Mme KEFIFA	pouvoir à	Mme ANTONUCCI
M. KATHOLA	pouvoir à	Mme BROBECKER
Mme GOUJA	pouvoir à	Mme LE FUR
Mme KARAJANI	pouvoir à	Mme LECUYER

Absente : Mme GAGNARD

Le Président ayant ouvert la séance, il est procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code précité, à l'élection d'un Secrétaire : Mme MERLIER Thérèse est désignée pour remplir ces fonctions.

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2005-102 du 11 février 2005 relative à l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

Vu l'Ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014, relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées,

Vu l'arrêté AR20-214 du 18 décembre 2020 relatif à la désignation des membres siégeant au sein de la Commission Communale pour l'Accessibilité,

Vu le rapport annuel 2023 de la commission communale pour l'accessibilité, ci-annexé,

Considérant que chaque année un rapport consacré à l'accessibilité de la commune doit être rendu et transmis au Préfet,

Le Rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE

Article 1 : de la présentation du rapport annuel 2023 de la commission communale pour l'accessibilité.

Article 2 : dit que la présente délibération sera publiée sur le site internet de la Ville de Fontenay-aux-Roses, et qu'elle pourra être contestée par la voie d'un recours gracieux ou par la voie d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise (2-4 bd de l'Hautil BP 30322, 95027 CERGY PONTOISE CEDEX) dans un délai de 2 mois suivant sa publicité.

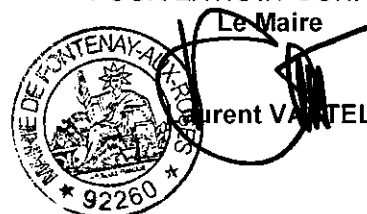
Article 3 : ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le Préfet des Hauts-de-Seine
- M. le Président du Conseil départemental des Hauts-de-Seine
- Au Conseil départemental Consultatif des Personnes Handicapées des Hauts-de-Seine
- Au Comité départemental des retraités et des personnes âgées
- Tous les responsables de services ou des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par ledit rapport

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont signé le Maire et la secrétaire de séance

La secrétaire de séance

POUR EXTRAIT CONFORME



Certifié exécutoire
Compte tenu de la réception en préfecture le :
Publication/Affichage le :
Pour le Maire par délégation
La Directrice du pôle Vie Citoyenne et Assemblées

Commission Communale pour l'Accessibilité

Rapport annuel 2023

Adressé à :

Monsieur le préfet des Hauts-de-Seine

Monsieur le Président du Conseil départemental des Hauts-de-Seine

Conseil consultatif des personnes handicapées des Hauts-de-Seine

Comité départemental des retraités et des personnes âgées

Sommaire

INTRODUCTION	3
I. PRESENTATION DE LA VILLE	4
1. Contexte géographique de la ville de Fontenay-aux-Roses	4
2. Quelques données chiffrées	4
II. LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE :	5
1. Rôle de la commission :	5
2. Les membres de la CCA	6
III. LE SERVICE BATIMENT :	7
IV. LA VOIRIE :	8
V. LES MOBILITÉS :	9
VI. LES ACTIONS TRANSVERSALES REALISEES EN 2023	10
VII. LES ACTIONS PORTEES PAR LES SERVICES EN DIRECTION DU PUBLIC :	13
1. Le service animation commerciale :	13
2. Le service petite enfance :	13
3. Le service éducation :	14
4. Service périscolaire :	14
5. Le service jeunesse :	15
6. Le Centre Municipal de Santé (CMS) :	16
7. La direction des ressources humaines :	17
8. Le Centre Culturel Jeunesse Loisirs (dont la Maison de quartier des Paradis) :	17
9. Le pôle handicap au CCAS :	17
VIII. LES ACTIONS PORTEES PAR LES ASSOCIATIONS DU TERRITOIRE :	20
1. La ludothèque « le Manège aux Jouets » :	20
2. Le Lions Club :	21
3. La section de rugby adapté de l'ASF :	21
4. Le Conservatoire :	21
5. La Médiathèque :	22
IX. CONCLUSION :	24

INTRODUCTION

La Ville de Fontenay-aux-Roses entend développer son accessibilité, pour toutes et tous. Elle s'engage également à renforcer la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, comme le prévoit la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances. Les services administratifs et les élus œuvrent pour que le handicap et l'accessibilité puissent être source d'innovations et de progrès social, pour garantir une citoyenneté à part entière à tous les administrés.

Comme toute commune de plus de 5 000 habitants, elle tient annuellement une Commission Communale pour l'Accessibilité (CCA).

Le rapport annuel pour l'accessibilité oriente et nourrit les discussions au cours de ladite commission. Il constitue un observatoire local de la mise en accessibilité du territoire fontenaisien. Il recense l'ensemble des actions mises en œuvre par les services de la Ville et ses partenaires, l'état d'accessibilité du territoire : cadre bâti, voirie, transport, logements, ... mais aussi les actions d'inclusion et de sensibilisation aux handicaps en direction du public et du personnel de la Ville.

En 2023, les efforts de la Ville se sont poursuivis pour favoriser cette accessibilité, et l'inclusion de tous dans les activités et services proposés à la population, pour faire vivre le principe d'égalité devant le service public.

I. PRESENTATION DE LA VILLE

1. Contexte géographique de la ville de Fontenay-aux-Roses

La commune de Fontenay-aux-Roses est située dans le département des Hauts-de-Seine en région Île-de-France, au Sud-Ouest de Paris. Elle appartient à la Métropole du Grand Paris qui regroupe les Départements de Paris (75), des Hauts-de-Seine (92), de Seine-Saint-Denis (93) et du Val-de-Marne (94), ainsi que les communes des Portes de l'Essonne (91).

La Métropole du Grand-Paris est divisée en 12 établissements publics territoriaux, dont celui de Vallée Sud – Grand Paris (T2) qui regroupe 11 communes : Antony, Bagneux, Bourg-la-Reine, Châtenay-Malabry, Chatillon, Clamart, Fontenay-aux-Roses (siège), Le Plessis-Robinson, Malakoff, Montrouge et Sceaux. La population totale du territoire est de 409 929 habitants¹.

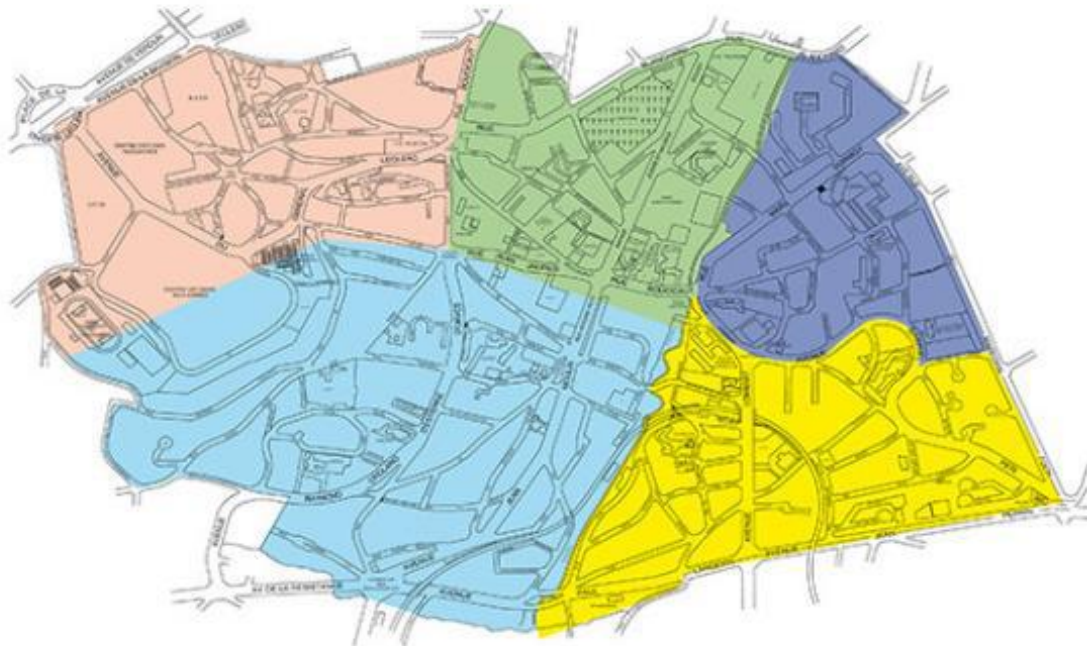
La topographie de la ville est relativement vallonnée avec un dénivelé moyen de 100 mètres. Le point le plus haut culmine à 160 m et se situe au Panorama, et le point le plus bas se situe à 60 mètres au niveau de l'église des Blagis. La superficie de la commune est de 251 hectares, soit 2,51 km² et la densité moyenne est de 102 habitants/ km².






2. Quelques données chiffrées

La population fontenaisienne compte **25 632 habitants**². Il s'agit d'une population relativement jeune puisque 39% des Fontenaisiens ont moins de 30 ans.

La ville compte 22% de seniors parmi sa population. 51% des Fontenaisiens de plus de 80 ans vivent seul à leur domicile.

La commune est découpée en cinq quartiers, différents du découpage IRIS et plus représentatifs de la population fontenaisienne :

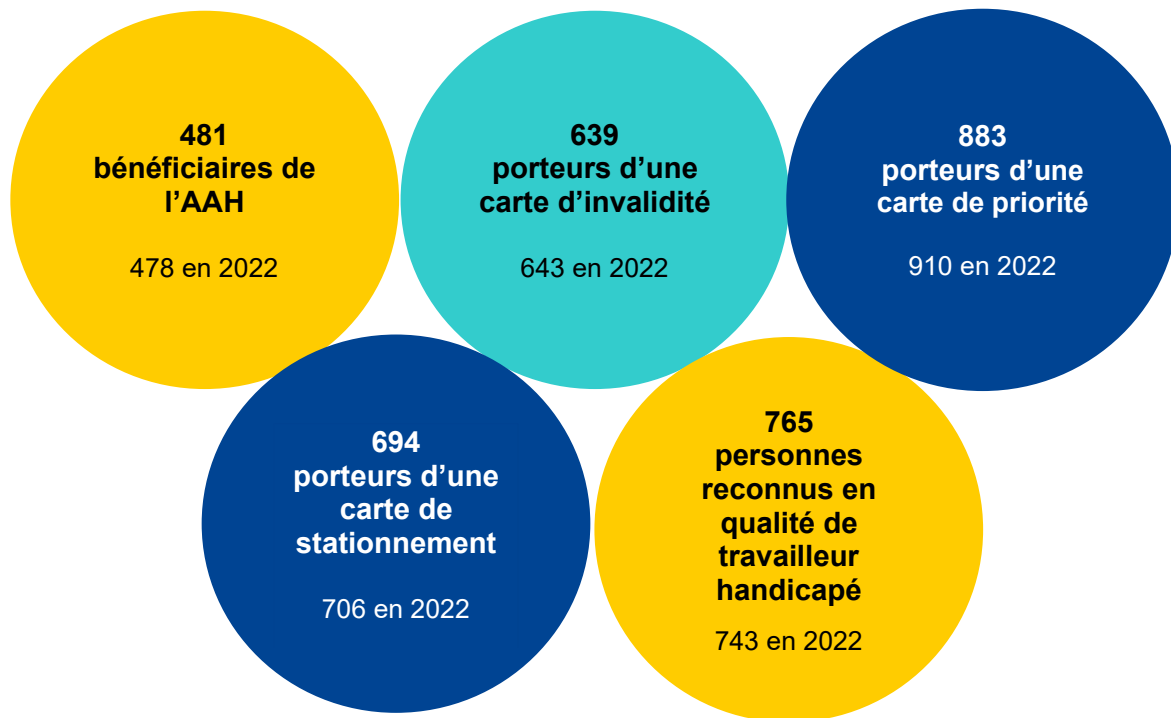


	Blagis/Gare		Pervenches/Val Content		Scarron/Sorrières
	Ormeaux/Renards		Parc/Centre-Ville		

¹ Sources INSEE 2021

² Fiche DGF 2023

Au 31 décembre 2023, la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) indique avoir orienté **4 983 Fontenaisiens** (5 013 Fontenaisiens en 2022) :



II. LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE :

1. Rôle de la commission :

L'article 46 de la loi n°2005-102 du 11 février 2005 impose la création, dans toutes les communes de plus de 5 000 habitants, d'une Commission Communale pour l'Accessibilité (CCA).

Cette commission se compose de membres élus au conseil municipal et de membres associatifs nommés par le Maire : représentatifs de la commune, associations d'usagers, associations représentant les personnes handicapées, représentant des acteurs économiques... La commission joue un rôle consultatif sur les questions de mise en accessibilité du territoire, dont les missions sont de :

- Dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre existant,
- Etablir un rapport annuel, présenté par la suite en Conseil Municipal,
- Faire toute proposition utile de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant, notamment les supports de communication (site internet, magazine municipal...),
- Organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles,
- Tenir à jour la liste des établissements accessibles recevant du public et ceux qui ont élaboré un Agenda d'Accessibilité Programmée (d'Ad'AP),

Il vous est proposé pour 2024 d'intégrer un règlement intérieur, afin de cadrer le fonctionnement de la commission.

2. Les membres de la CCA

La commission est présidée par Madame Anne BULLET, Vice-présidente du CCAS et adjointe au Maire en charge de l'action sociale, disposant d'une délégation du Maire. Elle se compose des membres suivants :

Mme BULLET

Vice-présidente du
CCAS
Adjointe au Maire en
charge de l'Action
Sociale

M. CHAMBON

Adjoint au Maire en
charge du Personnel
communal et du Centre
Municipal de Santé

M. GARDAIX

Représentant de
l'association des
Commerçants de
Fontenay-aux-Roses

M. LAFON

Adjoint au Maire en
charge de l'Enfance, la
Jeunesse, les nouvelles
technologies,
l'Innovation et le
jumelage

M. BAUDRY

Représentant de
l'UNAPEI 92

M. BOULARD

Représentant de
l'Association des
Paralysés de France

M. LHOSTE

Conseiller municipal

M. CONSTANT

Adjoint au Maire en
charge des Travaux, des
Espaces publics et de la
Voirie

Mme MORON*

Représentante de
l'association Valentin
Haüy

Mme POGGI

Conseillère municipale de
l'opposition

Mme DE VIENNE*

Représentante de
l'association France
Alzheimer 92

**membres démissionnaires en 2024*

III. LE SERVICE BATIMENT :

Le service a travaillé à la mise en accessibilité de plusieurs équipements sur l'année écoulée :

L'Accueil de Loisirs Pierre Bonnard :

Il s'agit d'un ERP de 3^{ème} catégorie de type R (école maternelle) avec activités de type L (spectacle ou projection). En 2023, les opérations suivantes ont été lancées :

- Pose d'un élévateur dans le hall d'accès à la salle polyvalente et à la salle d'activité partagée du R+1.
- Mise aux normes de tous les escaliers intérieurs : installation de mains courantes adaptées, installation de contrastes visuels et tactiles, mise en place de bandes podotactiles et de bandes de contraste sur les marches et les nez de marches.
- Amélioration de l'éclairage des circulations intérieures via la pose d'éclairages LED.
- Installation d'une signalétique adaptée sur les portes vitrées des halls.
- Création de plusieurs sanitaires accessibles aux personnes à mobilité réduite³. Tous sont équipés de signaux sonores et visuels en cas d'évacuation.

La ludothèque Le Manège aux Jouets (disposant de locaux mis à disposition place de l'Eglise) :

- Création de deux rampes d'accès extérieures PMR, une pour l'accès à la Ludothèque et à l'Accueil de Loisirs et une pour l'accès à la salle polyvalente et la salle d'activités partagée.
- Création d'un cheminement extérieur éclairé (20 lux) réglementairement pour les PMR pour l'accès arrière du bâtiment.
- Installation de sanitaires PMR.

FOCUS : l'Espace Culturel Rosa Bonheur :

Ce nouvel équipement constitue un ERP de 5^{ème} catégorie de type L. Les travaux d'aménagement du nouvel espace culturel incluent les opérations d'accessibilité suivantes :

- Création d'un accès par la rue Jean Moulin avec la création d'un ascenseur aux normes PMR extérieur depuis le trottoir permettant l'accès au parvis surélevé et à l'entrée du bâtiment.
- Pose d'un éclairage au sol de 20 lux pour le cheminement et d'un éclairage sur bornes pour la partie d'agréments et végétalisée.
- Réfection d'un escalier éclairé et muni de mains courantes adaptées sur l'allée centrale.

Des travaux avaient déjà été effectués antérieurement :

- Les marches extérieures comprennent des contrastes visuels, des bandes podotactiles et de stries sur les nez des marches.
- La circulation intérieure est équipée d'un élévateur PMR pour l'accès à la salle de réunion, l'office et les blocs sanitaires situés en partie surélevée.
- Les deux blocs sanitaires hommes et femmes ont été équipés d'un sanitaire adapté pour les personnes à mobilité réduite, et équipés de signaux sonores et visuels en cas d'évacuation.

Pour chaque équipement « neuf », un agenda d'accessibilité programmée (ADAP) est délivré dès la fin de travaux. Pour le bâti existant, la direction des services techniques municipaux tient à disposition les agendas pour plusieurs ERP communaux, et retravaille au fil de l'eau pour ceux ne disposant pas d'un document formalisé.

Perspectives pour 2024 :

Etude de la mise en accessibilité des bâtiments communaux.

³ un pour la salle d'activités partagées au R+1, un sanitaire femme et un sanitaire homme dans les blocs sanitaires du rez-de-chaussée des salles d'activités du bâtiment arrière et 1 sanitaire dans la circulation du RdC. Le sanitaire existant de la salle polyvalente à quant à lui été rénové.

IV. LA VOIRIE :

Le projet était de réaliser des travaux pour rendre les rues ci-dessous accessibles :

- Rue Georges Bronne
- Rue la Boissière
- Rue Gambetta
- Rue Maurice Philippot

Ces travaux peuvent être de différentes natures : mise en place de potelets et de bandes de vigilances, rehaussement des chaussées, création de places de stationnement pour les personnes à mobilité réduite (voir ci-après).

Pour les rues Bronne et la Boissière les travaux ont débuté en juin 2023 et se termineront au premier semestre 2024 : requalification des rues pour permettre à tous de se déplacer en toute autonomie et sécurité avec la mise en place de bandes podotactiles aux niveaux des passages piétons ainsi que de potelets dit PMR.

Le service a travaillé à une requalification complète (trottoir et chaussée) de la rue Gambetta : reprise des structures de la chaussée et du trottoir, reprise surfacique des enrobées, mise aux normes des trottoirs, aménagements urbains en concertation avec les riverains, création d'une place de stationnement dite « PMR ».

Une autre place de ce type a été créée rue Maurice Philippot.

Sur l'attribution de places de type PMR, thématique récurrente, la procédure a été revue, pour d'avantage d'efficacité et de transparence :

- ① La demande d'usager parvient aux services (référé handicap ou service voirie).
- ② Une fiche individuelle est complétée, où sont renseignées diverses informations : situation du demandeur, faisabilité technique... Sont également recensées les places existantes à proximité (dans la rue du demandeur, et dans un rayon de 200 mètres).
- ③ L' élu référent consulte ensuite ladite fiche et valide ou non la création de la place. L'usager en est informé par un courrier officiel.



Une action partenariale avec le Lions Club, pour l'apposition de panneaux « Si tu prends ma place, prends mon handicap » à proximité des places de stationnement, sera relancée en 2024.



Autre précision sur la voirie, la Ville est équipée de 190 feux tricolores avec modules sonores. Ils indiquent le nom de la rue en plus de la phrase « Rouge piéton » et de la mélodie qui permet de passer au feu vert et sur le passage pour piéton.


Perspectives pour 2024 :

- Mettre en accessibilité les rues suivantes :
 - Rue Bellevue (fin estimée des travaux été 2024)
 - Rue Durand Benech
- Démarrer la consultation pour la réalisation du PAVE
- Reprendre et moderniser l'Agenda d'Accessibilité Programmée (AdAP)
- Créer de nouvelles places réservées aux personnes à mobilité réduite

V. LES MOBILITÉS :

La ville bénéficie de neuf lignes de bus RATP qui traversent son territoire, et du petit Fontenaisien (594), service intercommunal dont la gestion est assurée par l'EPT Vallée Sud Grand Paris.

Pour être considéré comme accessible aux Usagers en Fauteuil Roulant (UFR), le taux d'accessibilité sur l'ensemble de l'itinéraire doit être supérieur ou égal à 70%. Toutes les lignes RATP circulant sur la commune sont accessibles, excepté le petit Fontenaisien avec un taux de 46%

	Ligne	Taux d'accessibilité sur l'ensemble de l'itinéraire
128	Porte d'Orléans ↔ Robinson RER	85 %
394	Issy Val de Seine RER ↔ Bourg-la-Reine RER	85 %
162	Meudon Val Fleury RER ↔ Villejuif Louis Aragon	84 %
294	Igny RER ↔ Châtillon-Montrouge Métro	83 %
188	Bagneux Rosenberg ↔ Porte d'Orléans	81 %
195	Robinson RER ↔ Châtillon Montrouge Métro	81 %
390	Vélizy Europe Sud ↔ Bourg-la-Reine RER	77 %
395	Le Plessis Robinson-Pavé Blanc ↔ Antony RER	77 %
194	Châtenay Malabry Lycée Polyvalent ↔ Porte d'Orléans	70 %
	Division Leclerc (circulaire)	46 %

VI. LES ACTIONS TRANSVERSALES REALISEES EN 2023

En se basant sur la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, et pour favoriser l'accessibilité universelle (voir ci-dessous), plusieurs services municipaux, associations, institutions ont proposé des actions collectives, détaillées ci-après.

L'accessibilité universelle :

On entend par « conception universelle » la conception de produits, d'équipements, de programmes et de services qui peuvent être utilisés par tous, sans nécessiter ni adaptation ni conception spéciale. La « conception universelle » n'exclut pas les appareils et accessoires fonctionnels pour des catégories particulières de personnes handicapées là où ils sont nécessaires.

Le Duo Day :

Depuis 2018, le pôle handicap du CCAS pilote cette action au rayonnement national, faisant le lien entre les organismes de formation et les services municipaux impliqués. Cette année, deux nouveaux services ont pu y prendre part et accueillir le temps d'une journée des personnes en situation de handicap. Il s'agit du service informatique et du service petite enfance.

Cet accueil a eu lieu le **jeudi 23 novembre** avec la participation de six services au total.

En collaboration avec l'ESAT des Robinsons pour trois duos :

Le service restauration, le service petite enfance et le service informatique.

En collaboration avec l'UNAPEI92 pour trois duos :

Le CCJL, le centre municipal de santé, et les espaces verts.

Le service restauration a de son côté proposé un stage plus long à la personne tutorée. Une réflexion semblable s'est faite jour au sein du CCJL, à concrétiser potentiellement sur l'année 2024.



Ensemble par-delà nos différences :

Ce projet piloté par le CCJL, s'est tenu au sein même de la structure et dans des lieux partenaires, du 24 novembre au 2 décembre 2023. Un collectif de partenaires s'y est impliqué :

- Le CCAS,
- Les accueils de loisirs,
- Les associations culturelles,
- Le service des sports,
- Les établissements culturels de la Ville,
- Les structures spécialisées en accueil de jour et en hébergement avec des publics en situation de handicap psychique et/ou moteur.

Sa finalité est restée la même que celle du projet initial : changer les regards et construire ensemble un rendez-vous majeur sur la ville, au-delà de toutes les différences, qu'elles soient sociales, culturelles, générationnelles, culturelles, genrées. Eclectique, il vise un public intergénérationnel incluant les personnes porteuses de handicap visible ou invisible, dans une dynamique de valorisation de tous les talents amateurs et professionnels.

Ont été organisées différentes actions : des ateliers et stages artistiques, d'œuvre collective dirigée par un artiste plasticien, la tenue d'un cabaret inclusif en collaboration avec le Centre d'Accueil de Jour, des expositions, des rencontres, des conférences, des spectacles, des concerts...

Une nouvelle action a été organisée dans le cadre de la programmation : une sortie en direction d'un public à besoin spécifique : la référente handicap du CCAS a proposé une visite inclusive au musée du Quai Branly, en direction du public en situation de handicap, en partenariat avec l'association UNAPEI92 et l'espace loisirs seniors⁴.



La ludothèque Le Manège aux Jouets a, de son côté, encadré la réalisation d'une mosaïque collective en briques Lego (80 x 80 cm), par un public mixte.

Enfin, la chargée de mission handicap du conservatoire a permis l'inclusion des enfants dans différents ateliers lors d'un concert-présentation "L'art de ma différence" à la Maison de la Musique et de la Danse. Sept disciplines ont été présentées conjointement par les élèves et professeurs (initiation musicale, harpe, clavecin...). Le programme de cette soirée a permis de mettre en lumière tous les talents, parmi lesquels ceux des enfants en situation de handicap, durant une heure trente de spectacle.

L'évènement a touché dans sa globalité près de 1 000 personnes.

Le Téléthon :

L'évènement bien connu du Téléthon permet à différents services municipaux et affiliés, au-delà de soutenir à travers leurs actions l'effort de recherche sur les maladies rares, de proposer des actions variées pour informer, sensibiliser les publics à tous les types de handicap.

Le CCAS a proposé une action inédite : sur quatre mercredis entre novembre et décembre, douze jeunes filles fréquentant les accueils de loisirs ont préparé des chorégraphies « les yeux fermés », avec la danseuse professionnelle Fabienne HAUSTANT. Une représentation de restitution s'est tenue le samedi 8 décembre.

⁴ Sortie proposées aux adhérents présentant des difficultés de mobilité.



A aussi été proposée une interview publique de monsieur Yvan WOUANDJI-KEPMEGNIE, joueur de cécifoot international français. Une vingtaine de personnes étaient présentes lors de cet échange. Monsieur WOUANDJI-KEPMEGNIE a procédé à une démonstration et a proposé à un jeune de s'initier.



Le CCJL a pour sa part présenté le Téléthon de tous les talents. Comme chaque année un concert a été proposé avec des musiciens, chanteurs élèves, amateurs ou professionnels, issus du conservatoire ou d'autres organismes amis du CCJL. L'établissement a par ailleurs animé un stand de création, son atelier couture a mis en vente les créations de la journée au profit de l'association AFM Téléthon.

Le service évènementiel a reconduit ses actions sur le modèle des années précédentes : ventes solidaires, concerts des talents fontenaisiens... Près de 3 000 euros ont été récoltés par ce biais.

VII. LES ACTIONS PORTEES PAR LES SERVICES EN DIRECTION DU PUBLIC :

1. Le service animation commerciale :

Des actions d'animation en direction des commerçants sont portées par un service dédié. Son rôle est d'apporter une information sur les obligations de mise en accessibilité des commerces mais aussi d'impliquer ceux qui seraient volontaires dans des actions d'animation.

Les objectifs que s'est fixé le service était de répertorier le nombre de commerces accessibles. Du fait de mobilités de personnel, cette mission a été reportée en 2024.

Perspectives pour 2024 :

- Proposer un atelier d'information sur la mise en accessibilité de leur établissement au 1er semestre en partenariat avec la chambre des commerces.
- Actualiser le répertoire des commerces accessibles, notamment via l'outil *Acceslibre*
- Communiquer auprès des commerçants autour du Fonds Territorial d'Accessibilité (FTA), sollicitable sur des travaux de mise en conformité et d'amélioration d'accessibilité.

2. Le service petite enfance :

Le principal objectif indiqué dans le rapport 2022 était celui-ci : proposer des formations sur un type particulier de handicap, l'autisme, aux parents et aux équipes.

Pour rappel, sont présents au sein des crèches de la Ville un pédiatre et une psychologue. Ils sont formés pour l'accueil des enfants à besoins spécifiques et pour l'accompagnement des parents. Ils apportent leurs connaissances sur l'autisme et sur tous les signes susceptibles d'alerter le personnel.

Durant les rencontres mensuelles, ils répondent aux questions des agents pour leur permettre d'accueillir au mieux les enfants qui rencontreraient des difficultés ou des besoins spécifiques.

D'autres temps entre professionnels (directrice, éducateurs de jeunes enfants...) sont consacrés à des échanges, des partages de savoir-faire et de savoir-être.

L'une des difficultés récurrentes est l'annonce aux parents d'observations « questionnantes ». En effet, dans un certain nombre de cas, le parent se place dans une posture de déni des difficultés de son enfant ou/et de son possible handicap invisible. Dans ce type de cas, les parents sont reçus individuellement par le psychologue ou le pédiatre. Ils peuvent être orientés vers d'autres interlocuteurs extérieurs (type Café des aidants).

En 2023, aucun nouvel enfant diagnostiqué en situation de handicap par la Maison Départementale des Personnes Handicapées n'a été accueilli.

Cela étant, les agents notent la présence d'enfants avec des besoins spécifiques :

- Handicap en passe d'être diagnostiqué
- Enfant disposant de peu de liens au sein de son milieu familial (handicap relationnel)
- Enfant s'inscrivant dans un processus d'imitation d'enfants en situation de handicap

Il est à noter qu'il existe des passerelles d'informations entre les accueils de loisirs, les écoles et les crèches dans le respect et la confidentialité pour permettre un accueil optimal de l'enfant dans sa nouvelle structure.

Perspectives pour 2024 :

La formation demeurera à l'ordre du jour. L'effort sera maintenu pour la formation des équipes pour formuler et accompagner aux mieux les familles dans l'annonce de leur « enfant-différent », mais aussi des formations pour accueillir ses émotions et celle des parents.

- Prendre appui sur plusieurs organismes comme : SAIS92 ou le CRAIF.
- Proposer aux équipes de faire connaissance avec le dossier MDPH.
- Répondre au projet du Duo Day sur davantage de structures

3. Le service éducation :

La Ville poursuit son action de renforcement de l'accueil des enfants en situation de handicap. Elle compte deux classes élémentaires ULIS (Unité Localisée d'Inclusion Scolaire), l'une à l'école élémentaire des Pervenches et l'autre à l'école élémentaire du Parc.

Le service s'est fixé comme objectif de proposer aux élèves relevant du dispositif « ULIS » une action pour le développement des liens sociaux par l'intermédiaire de l'équitation. Cet objectif a été atteint, 22 enfants ont pu bénéficier de 10 séances au poney-club sur un trimestre. L'activité a été portée par la DSDEN, la Ville ayant de son côté pris à sa charge les frais de transport.

FOCUS : L'institution du « dispositif d'autorégulation » (DAR) :

Principale nouveauté de 2023, ce dispositif a été mis en place à la rentrée 2023 sur le groupe scolaire de la Roue. Il vient compléter l'éventail des modalités de scolarisation proposées aux jeunes autistes. Il n'a pas vocation à se substituer aux formules préexistantes ni à s'inscrire avec elles dans une logique de filière. Son but est de permettre une diversification de l'offre scolaire et médicosociale combinée, dans un contexte général d'école inclusive.

L'autorégulation peut être décrite comme un ensemble de procédures d'ajustement volontaire, par l'apprenant lui-même, de ses conduites, stratégies et comportements. Elle se distingue de l'hétéro-régulation qui désigne les situations dans lesquelles c'est l'adulte qui intervient pour adapter, corriger, orienter l'action de l'élève.

Ce processus d'autorégulation peut se décliner en trois stades :

1. L'anticipation, la planification de l'activité avec explicitation des buts poursuivis ;
2. Le contrôle au cours de l'activité ou monitoring ;
3. L'évaluation à la fin de l'activité.

Tous les élèves avec troubles du spectre autistique peuvent bénéficier d'une approche fondée sur le principe de l'autorégulation, dès lors qu'ils bénéficient d'une orientation de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH). La notification de la CDAPH indique le mode de scolarisation, et concomitamment, l'orientation vers le service médico-social ayant conventionné avec l'école.

La mise en œuvre de l'autorégulation au sein de l'école s'articule autour :

- D'un partenariat quotidien entre l'équipe pédagogique de l'école désignée par la direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN), une équipe médicosociale d'un établissement ou service médico-social (ESMS) retenu et désigné par l'ARS et l'équipe municipale qui intervient dans l'école ;
- D'un accompagnement régulier par un superviseur qualifié ;
- D'un lien permanent avec la circonscription du premier degré dans laquelle est située l'école (inspecteur de l'éducation nationale (IEN) et conseiller pédagogique).

Le DAR peut actuellement accueillir jusqu'à 10 élèves. Actuellement, le groupe scolaire accueille 3 enfants atteints de trouble du spectre autistique. Une salle dédiée a été aménagée spécialement pour l'intervention d'un enseignant surnuméraire et d'une équipe médicale.

Perspectives pour 2024 :

- Proposer des actions de socialisation aux enfants issus du dispositif « ULIS »
- Poursuivre et consolider le DAR

4. Service périscolaire :

Les objectifs indiqués dans le rapport 2022 étaient les suivants :

- Renforcer l'accueil des enfants en situation de handicap et l'accueil des familles :

Chaque enfant est différent, chaque handicap demande une prise en compte. Les responsables de secteur ont mis en place des postes dits d'inclusion. La philosophie de ces postes est de s'adapter à l'hétérogénéité des situations :

Soit par l'application d'un taux d'encadrement réduit pour accompagner l'enfant dans de meilleures conditions : 1 animateur pour 5 au lieu de 1 animateur pour 8 enfants.
Soit par le positionnement d'un animateur auprès d'un seul enfant.

Ce dispositif est mis en place à la suite de temps d'observation, de définition des besoins et des compétences de l'enfant. Des temps d'échange sont organisés avec les familles et l'équipe enseignante des écoles afin d'affiner la prise en charge.

Durant les temps extrascolaires, le nombre d'enfants en situation de handicap (disposant d'un dossier MDPH) accueillis était de 11 en maternelle et de 2 en élémentaires. Ont été recrutés des accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) pour les pauses méridiennes⁵, pour parvenir à un taux d'encadrement d'un animateur pour trois enfants en situation de handicap quand cela s'est avéré nécessaire⁶.

Les équipes passent par des phases de test pour trouver l'outil le plus adapté au handicap de l'enfant. Lorsque cela s'avère nécessaire, la direction met à disposition une mallette contenant du matériel spécifique et des jeux adaptés⁷. Ces outils constituent des points d'ancrage pour l'enfant. Ils favorisent le lien, la socialisation et un nouveau regard sur les talents de chacun.

- Poursuivre des actions de formation et de sensibilisation :

Sur la partie formation des animateurs, durant le dernier trimestre 2023, le périscolaire a fait appel à cette même association pour 3 demi-journées de 3 heures sur les thématiques suivantes :

- Le trouble du comportement (12 participants)
- Les troubles autistiques (15 participants)
- La trisomie 21 (16 participants)

En matière de sensibilisation, deux partenariats ont été possibles. L'un avec l'art-thérapeute du centre d'accueil de jour (dépendant de l'association UNAPEI92) et des adultes « autrement capables » sur des ateliers de gravures avec des enfants de l'accueil de loisirs Pierre Bonnard. L'autre avec le pôle handicap, pour les ateliers de danse « les yeux fermés » (voir par ailleurs).

Perspectives pour 2024 :

- Renforcer l'accueil des enfants en situation de handicap et l'accueil des familles, grâce à la généralisation du livret d'accueil,
- Poursuivre des actions de formation et de sensibilisation,
- Échanger sur différentes thématiques sur le handicap,
- Mettre en place des temps d'échange entre la référente loisirs handicap et la référente handicap ville, et/ou avec les directeurs des accueils de loisirs (étude de cas).
- Poursuivre le recrutement ciblé des animateurs.

5. Le service jeunesse :

Le service jeunesse dispose de deux structures pour les 11/17ans, le Club-préados et l'espace Joséphine Baker. Ils participent à différentes actions de sensibilisation autour du handicap, en lien avec différents partenaires extérieurs, ou sur des projets qui leur sont propres.

⁵ 6 agents en élémentaire pour les écoles : des Pervenches (1), du Parc (4) et des Ormeaux (1)
2 agents pour les écoles maternelles : la Roue (1) et les Pervenches (1)

⁶ Durant les pauses méridiennes ont été accueillis 41 enfants (22 enfants en élémentaires en ULIS et 19 enfants en maternelle).

⁷ type « jeu de l'oie » ou en volume

Les objectifs que le service s'était fixé étaient les suivants :

- Participer à des projets en partenariat avec les services de la Ville :

Ces projets ont pu voir le jour, au cours du Téléthon, d'Ensemble par-delà nos différences, ou d'autres actions ponctuelles (voir par ailleurs).

- Mettre en place du projet « TEKITOI » :

Ce projet a pris la forme d'un débat au sein du Club préados : un jeune accidenté a échangé sur les dangers de la conduite et a témoigné sur sa nouvelle vie de personnes en situation de handicap.

Perspectives pour 2024 :

- Participer au Téléthon 2024, sous une nouvelle forme.
- Participer aux différentes actions de sensibilisation du pôle handicap,
- Proposer de nouvelles actions et ateliers avec différentes structures sur le champ du handicap du territoire et des villes limitrophes (sport, débat, jardinage, cuisine),
- Concevoir un salon de jardin, en collaboration avec la classe ULIS du collège des Ormeaux et l'association le Manège aux Jouets
- Participer à de nouvelles formations, notamment sur la gestion des troubles du comportement

6. Le Centre Municipal de Santé (CMS) :

En 2023, le Centre Municipal de Santé poursuit ses actions de prévention et d'information auprès du public fragilisé issue d'associations sur le champ du handicap : l'UNAPEI92 (public adulte) et l'Elan retrouvé (public d'enfant du primaires et d'adolescents).

Pour l'UNAPEI92, une action avec la conseillère conjugale et familiale a été menée. Les adultes ont été reçus au sein du centre municipal de santé par la conseillère et l'infirmière pour des séances d'une heure, pour aborder des thématiques variées : le corps, le consentement, la sexualité...

Une seconde action a été encadrée par l'infirmière seule, qui s'est déplacée au centre d'accueil de jour ou dans une salle municipale pour proposer 5 séances d'une heure pour un groupe de 6 à 8 adultes avec un éducateur.

Au cours de ces ateliers, les adultes choisissent un thème générique sur la santé. Exemples de thématiques abordées en 2023 : les allergies, les petits maux du quotidien (les coups de soleil, la déshydratation...), la grippe ou encore des bienfaits du sport et de la diététique.

Une action en lien avec la fondation Elan retrouvé s'est tenue une fois dans l'année : l'infirmière du CMS et la conseillère conjugale et familiale ont proposé des ateliers d'une heure à des enfants atteints de troubles autistiques verbaux ou non verbaux. Les thèmes abordés sont variés : La puberté, le consentement...

Hors des structures associatives, la conseillère conjugale et familiale a également pu recevoir en consultation individuelle certains adultes ayant identifié le Centre Municipal de santé comme lieu ressources. Ceux-ci ont pu venir de leur propre initiative et évoquer des sujets liés à leur intimité.

Perspectives pour 2024 :

- Poursuivre les actions de prévention le public de l'UNAPEI 92 et l'Elan retrouvé
- Proposer à l'Elan retrouvé un groupe pour les filles et un autre pour les garçons
- Renouveler la participation du CMS au Duo Day

7. La direction des ressources humaines :

Au niveau de cette direction ressources, deux objectifs avaient été dressés :

- Poursuivre des actions de prévention
- Respecter le pourcentage de 6% de personnes en situation de handicap

Pour répondre au premier objectif, et s'inscrire sur la durée dans une politique d'intégration et d'insertion dans l'emploi d'agents en situation de handicap, le service de prévention met à leur disposition des équipements ergonomiques améliorant leurs conditions de travail. Au cours de l'année 2023, des fauteuils, souris et tapis ergonomiques ont été achetés ainsi qu'un chariot de transport pour un montant de 3 150 € au bénéfice de 4 agents municipaux.

Concernant le second, au 31 décembre 2023, la ville comptait 9,17% de son personnel communal en situation de handicap (9,66 % en 2022). Les Bénéficiaires d'Obligation d'Emploi de Travailleur Handicapé (BOETH) étaient au nombre de 44, dont 24 personnes RQTH.

Perspectives pour 2024 :- Développer les actions de prévention : ergonomie et adaptation du poste de travail

- Poursuivre le respect du pourcentage de 6% de personnes en situation de handicap
- Poursuivre les formations en direction des agents d'accueil pour l'accueil du public en situation de handicap

8. Le Centre Culturel Jeunesse Loisirs (dont la Maison de quartier des Paradis) :

Le CCJL propose toute l'année des actions inclusives, ponctuellement à la Maison de Quartier.

Tout au long de la saison, l'établissement accueille les usagers en provenance d'institutions spécialisées, de façon ponctuelle ou pour la pratique d'activités hebdomadaires. Il met en place des conventionnements de mise à disposition de salles ou de matériel technique, pour l'organisation de leurs festivités de fin d'année.

Des sorties au musée inclusives ont été proposées, sur un rythme mensuel. Des ateliers en langue des signes ont aussi été montés, encadrés par un intervenant malentendant au sein de la structure.

Perspectives pour 2024 :

- Poursuivre l'événement « Ensemble par-delà nos différences »,
- Développer le partenariat avec les institutions spécialisées
- Développer et agrandir les actions déjà existantes en direction des enfants, de la jeunesse adolescente et des seniors
- Rendre encore plus visible les actions inclusives sur le territoire fontenaisien et les villes voisines.
- Mettre en place des formations en LSF en direction de nos intervenants artistiques et du personnel administratif.
- Développer une communication plus impactant sur les réseaux et médias.

9. Le pôle handicap au CCAS :

L'action du pôle s'articule autour de plusieurs missions :

- L'accompagnement et l'information du public :

La référente handicap peut être contactée par téléphone, mail, à l'accueil du CCAS ou encore via le formulaire de la Ville. Après un échange destiné à cibler le besoin de l'utilisateur, un rendez-vous est fixé. Des supports documentaires sont éventuellement fournis.

En 2023, 150 personnes ont sollicité cette permanence. Les demandes se sont principalement portées sur des questions liées aux relations des usagers avec la Maison Départementale des

Personnes Handicapées (MDPH) des Hauts-de-Seine. Des orientations défenses des droits, ou vers des permanences de soutien (« le café de services...») ont également été formulées.

- La mise en accessibilité des équipements administratifs :

En décembre 2023, le CCAS a fait l'acquisition d'une balise sonore qui a été placée par les services techniques à l'entrée de l'accueil administratif. Au moyen d'une télécommande (outil utilisé régulièrement par les personnes malvoyantes ou non voyantes) l'utilisateur peut être renseigné sur les horaires d'ouverture et la localisation du guichet d'accueil.

Au-delà de cette action, le pôle handicap alimente régulièrement la plateforme *Acceslibre* élaborée par l'Etat, qui permet de renseigner les usagers sur l'accessibilité des différents ERP présents sur le territoire communal.

- La poursuite des actions de sensibilisation en direction du public et des agents municipaux :

Dès le mois de mars, des réunions de préparations ont été lancées avec les associations sur le champ du handicap afin de participer à la Fête de la Ville et de proposer une exposition artistique sur le thème des fleurs. Cette exposition a eu lieu à la fois à l'espace loisirs Senior en juin et au hall administratif en juillet et août.

Le thème de la fête de la Ville a été aussi celui des fleurs. Le jour J, samedi 3 juin, ont été accueillies plus d'une centaine de personnes. Des ateliers de création de fresques et de gravures ont été tenus à la fois par les professionnels (GEM, UNAPEI92) et par des personnes en situation de handicap.



Entre juin et août 2023, l'exposition artistique sur le thème « les fleurs dans tous leurs états » a été visible à l'espace loisirs seniors et au sein du hall administratif de la mairie. Un livre d'or a été mis à disposition du public. Ci-dessous quelques exemples de retour :

« Merci !! Pour cette exposition de fleurs. C'est doux, délicat et créatif. »

« Belle, exposition, que de créativité ! Félicitations aux artistes. »



fig. 1



fig. 2

Ci-dessus à gauche (fig. 1) la fresque participative de la fête de la ville retravaillée et mise valeur par les adhérents de la Résidence de l'Avenir (UNAPEI92) et à droite (fig. 2) le résultat des ateliers gravures.

Le jeudi 2 novembre, le pôle handicap a proposé aux adhérents de l'espace loisirs seniors, aux jeunes fréquentant le services jeunesse, ainsi qu'aux associations partenaires d'assister à une pièce « *L'homme qui n'a pas inventé la poudre*⁸ » mise en scène par son auteur Stéphanie CLAVERIE. A l'issue de la représentation, un débat animé par un psychologue a réuni 39 personnes (jeunes, seniors, personnes en situation de handicap).



Le Vendredi 17 novembre à 18h, s'est tenue une séance de dédicaces du livre éponyme, ainsi que de l'ouvrage « l'amour en roue libre » à la librairie des Pêcheurs d'étoiles en présence de l'auteur.

Perspectives pour 2024 :

- Poursuivre l'audit des espaces accessibles au public
- Développer des actions de sensibilisations
- Poursuivre sa réflexion autour des labels ville inclusive
- Rendre accessible les accueils des ERP aux personnes sourdes et malentendantes

⁸ Ouvrage primé « meilleur roman Handi-Livres » en 2017

VIII. LES ACTIONS PORTEES PAR LES ASSOCIATIONS DU TERRITOIRE :

1. La ludothèque « le Manège aux Jouets » :

Les membres de l'association prodiguent au quotidien des conseils adaptés au profil des usagers : le jeu constitue un outil pour développer le lien social, pour repérer des capacités mais aussi comme objet de médiation et de socialisation. L'association veille à proposer des jeux adaptés au développement et au profil sensoriel du public accueilli, pour que celui-ci ressente pleinement le plaisir de jouer.

La ludothèque propose des temps d'accueil spécifiques pour différents organismes intervenant sur le champ du handicap :

➤ L'Externat Médico Psychologique (EMP) de Châtillon :

Les enfants ont été accueillis en jeu libre à la ludothèque tous les vendredis : 6 enfants en moyenne par séance. Le ludothécaire sélectionne des jeux en fonction du projet, des appartenances et des besoins des publics concernés en veillant à ne pas les mettre en situation d'échec.

➤ Le Centre d'Accueil de Jour (CAJ) de l'Avenir de Fontenay-aux-Roses :

Un ludothécaire s'est rendu dans leurs locaux les vendredi (sur un rythme bimensuel) pour y animer un atelier jeux de société en petits groupes.

➤ La Classe ULIS du collège Les Ormeaux :

Une coanimation régulière entre l'équipe d'animateurs du Club Préados et un ludothécaire a été instituée, afin d'offrir une fois par mois des ateliers de jeux de société à destination des collégiens de la classe ULIS des Ormeaux et des jeunes du Club Préados. Cette action vise un double objectif : partager des temps conviviaux et apprendre à se (re)découvrir.

➤ Un partenariat avec une nouvelle structure, l'IME des Alizés, est à signaler :

le public (jeunes entre 12 et 16 ans) est accueilli pendant une heure tous les 15 jours. Le ludothécaire a le souci du rythme du public reçu. Il porte attention sur l'écoute de celui-ci conscient qu'il change de lieu, de règles, et d'intervenants (appropriation d'un nouvel espace). 6 jeunes en moyenne par séance sont accueillis.

FOCUS : l'organisation d'un festival de jeu inclusif :

Durant le dernier week-end du mois d'août a eu lieu, au parc Sainte-Barbe, le festival du jeu Floraisons Ludiques, ouvert à tous, et gratuit. Cette année, une attention particulière a été portée en direction du public à besoins spécifiques.

Cinq bénévoles formés en amont du festival étaient présents pour expliquer en langue des signes les jeux de société et orienter le public. Une vaste gamme de jeux de société accessibles au public malvoyant et non-voyant a été mise à disposition des demandeurs, en partenariat avec la société CECIAA.

A été élaboré, à l'occasion de cet événement, un espace dit « *Snoezelen* » (pratique de stimulation multisensorielle accompagnée et contrôlée, visant à éveiller, canaliser ou entretenir la sensorialité de la personne stimulée, dans une ambiance sécurisante), conçu pour favoriser les expériences sensorielles, la détente et la rencontre.

Un temps de sensibilisation, d'initiation et de partage autour des questions d'accessibilité et d'inclusion dans le milieu du jeu vidéo, s'est déroulé en lien avec l'association Cap Game : mise à disposition de bornes de jeux vidéo avec des manettes adaptées, présentation de logiciels spécifiques... Environ 2 500 personnes ont été accueillies au total.

A côté de ce festival et des partenariats réguliers, une formation en intra, intitulée « l'accueil du public en situation de handicap », a été délivrée au personnel de la l'association. Cette formation a entraîné une refonte de la signalétique de la ludothèque : celle indiquant les règles de vie ont été

revues et présentées sous forme de symboles, et la signalétique de simplifier le rangement et renforcer l'autonomie de tous.

Enfin, trois ateliers de sensibilisation et d'initiation à la communication gestuelle ont été proposés dans le Lieu Accueil Enfant Parent (LAEP) géré par l'association. Ces moments d'apprentissage et d'échanges ont offert aux participants de nouveaux outils de communication. L'un de ces ateliers a donné lieu à l'apprentissage d'une chanson de présentation en langue des signes françaises.

Perspectives pour 2024 :

Poursuivre, pérenniser et développer les projets destinés à faciliter l'accueil de tous les publics, et l'acceptation de la différence.

2. Le Lions Club :

L'antenne du Lions Club de Fontenay-aux-Roses mène plusieurs actions en direction des publics isolés et fragilisés. Elle intervient depuis longtemps dans le domaine de la vue et déploie des actions innovantes sur cette thématique. A l'initiative du Club du Plessis-Robinson, et sous l'impulsion de la vice-présidente du CCAS, une association " l'Image au bout des doigts " (LIBD) a été créée pour développer et faire connaître une offre d'ouvrages d'images tactiles, images en relief, destinées aux handicapés visuels.

Depuis plusieurs années, les Clubs du sud des Hauts de Seine, dont celui de Fontenay-aux-Roses, contribuent à faire connaître auprès des publics concernés cette offre d'images tactiles via des ateliers d'apprentissages : albums illustrés, plans urbains, plans techniques pour musées...

3. La section de rugby adapté de l'ASF :

La section rugby adapté est en place depuis octobre 2022, elle planifie des séances d'entraînement avec l'IME et le SESSAD de Montrouge les mercredis matin et avec l'association l'Elan Retrouvé de Fontenay les vendredis après-midi.

La section a accueilli la journée Rugby Adapté de la Ligue Nationale de Rugby en juin. Cette journée regroupe les différents clubs ayant une section sport adapté qui s'affrontent en match de rugby touché (l'action de plaquage est remplacée par un touché au short).

4. Le Conservatoire :

Le conservatoire de Fontenay-aux-Roses est un équipement à rayonnement intercommunal géré par l'Etablissement Public Territorial Vallée Sud Grand Paris.

Il dispose d'une référente handicap qui accueille et oriente les usagers porteurs de handicap. Elle impulse une réflexion sur le handicap au sein de l'établissement, au travers notamment de formations suggérées à l'équipe pédagogique. Elle participe aux réunions, formations et concertations du réseau des référents handicap des conservatoires VSGP. Elle est un soutien aussi bien pour l'équipe pédagogique que pour les parents et les enfants.

Perspectives pour 2024 :

Aider le plus d'élèves possible à prendre du plaisir, à apprivoiser, à jouer de leurs instruments respectifs

5. La Médiathèque :

En 2023, la médiathèque à rayonnement intercommunal a souhaité proposer des actions de sensibilisation autour du braille. L'action « Lire avec les doigts - Braille fort ! », s'est tenue en son sein sur les dimanches d'octobre novembre et décembre.

En parallèle se sont tenus des ateliers d'initiation à la lecture du braille par l'Association Percevoir. Une approche ludique sur 5 ateliers pour initier à la lecture du braille, reconnaître avec les doigts et les yeux bandés, des lettres, des mots et des dessins. Les 39 participants sont repartis avec un alphabet, leur prénom en braille et quelques phrases de leur choix.

Perspectives pour 2024 :

Participer à la soirée de la nuit du handicap au mois de juin, participer à une action de sensibilisation avec le pôle handicap, organiser une action avec le handisport.

Retour synthétique sur la Commission tenue en date du 12 septembre 2024 :

Étaient présents : Mme BULLETT (Maire-adjointe en charge du social, vice-présidente du CCAS), Mr BOULARD (Association des Paralysés de France - France Handicap), Mme LAZREG (Chef de Projet VRD), M. SULSKI (Directeur des services techniques), Mme EGAL (Directrice Générale adjointe services à la Population) et Mme TORREGROSSA (Référente Handicap Ville).

Un passage en revue du rapport a précédé un échange entre les présents (membres et agents).

Question de Mr. BOULARD, relative aux taux d'accessibilité des logements :

Bien que faisant partie des attributions de la CCA, l'obtention de ces données de la part des bailleurs est délicate, les services s'étant heurtés à des refus répétés. Les bailleurs seront systématiquement interpellés lors d'opérations de renouvellement, mais les démarches d'obtention d'éléments sur l'existant restent sans résultat à ce jour.

Précisions relatives à la voirie :

Trois étapes distinctes ont été identifiées au niveau de l'accessibilité : 2008, 2014 et 2024. Une évolution du taux d'accessibilité de la ville s'observe sur cette amplitude. En 2008 pour le premier état des lieux, le pourcentage d'accessibilité était de 64 % ; en 2014 68 % et en 2024, **74 %**.

Compte-tenu de la topographie du territoire, le taux de **87 %** d'accessibilité semble être le maximum atteignable.

Le service voirie pourra transmettre les emplacements exacts des feux avec modules sonores. Cette information sera communiquée au webmaster pour mise à jour le plan interactif du site de la ville.

Un pôle ingénierie a été créé au sein de la DSTM pour étudier les sujets liés à l'accessibilité. La question de l'externalisation de cette mission ne se pose plus. Par ailleurs, un tableau recensant les anomalies a été envoyé à l'EPT Vallée Sud Grand Paris, gestionnaire de cette compétence. S'en suivra la sortie d'un plan d'action de la part du territoire, transmis avant la fin du mandat.

Quelques projets sur le début de l'année 2025 :

- Début janvier : Une galette citoyenne débutera l'année où seront conviés les membres de la CCA
- En février : pour les vingt ans de la loi de 2005, sera présentée une exposition retraçant le chemin parcouru en vingt ans, mais bien au-delà, car nous avons des articles depuis 1964.
- En mars : la ville reçoit les référents loisirs handicap du 92, les élus et les familles pour des échanges à la salle Pierre BONNARD.

IX. CONCLUSION :

Sans prétendre à l'exhaustivité - mais en cherchant à s'en approcher, le présent rapport s'efforce de présenter l'ensemble des actions sur le territoire communal destinées à faire vivre et à consolider le principe d'accessibilité. Celui-ci ne saurait être résumé à l'action du pôle handicap Ville, mais vit à travers des actions de nombreux services et partenaires, pour contribuer à faire de Fontenay une ville plus accessible et, *in fine*, plus égalitaire.

Si beaucoup reste à faire, l'année 2023 aura vu éclore de nouvelles initiatives telles que le dispositif d'autorégulation au sein du service éducation, ou l'installation de système d'aide aux personnes malvoyantes en mairie. Elle aura permis de relancer des sorties hors les murs pour les publics en situation de handicap, après plusieurs années de restrictions liées notamment à la pandémie de COVID-19.

L'année 2024 s'annonce tout aussi dense, avec notamment les premiers travaux liés au Plan d'Accessibilité de la Voirie et de l'Espace Public (PAVE), la relance de l'Agenda d'Accessibilité Programmée, la poursuite d'activité de sensibilisation des agents et du public, ou encore la mise en œuvre de nouvelles solutions destinées à fluidifier le parcours de l'utilisateur, y compris celui à besoins spécifiques.